



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Suppression - Observatoire national délinquance et réponses pénales (ONDRP)

Question écrite n° 23988

Texte de la question

Mme Émilie Bonnivard attire l'attention de M. le Premier ministre sur son annonce, le 4 octobre 2019, de supprimer fin 2020, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) et son organisme de tutelle, l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ). Cet organisme indépendant fournit chaque année une étude intitulée « Cadre de vie et sécurité » comprenant, entre autres, les chiffres relatifs aux violences sexuelles commises en France, à la délinquance et aux violences faites aux femmes. Les associations de lutte contre les violences sexuelles et violences faites aux femmes s'inquiètent. La disparition des études menées par l'ONDRP risque d'entraver le travail conduit par l'ensemble des acteurs mobilisés et d'affaiblir les politiques menées par les pouvoirs publics. L'absence de chiffres conduira à l'incapacité de mobiliser les différents acteurs, d'évaluer l'efficacité des mesures mises en place pour lutter contre les violences et de chiffrer des actions de sensibilisation afin de développer des dispositifs expérimentaux. Les services de Matignon, questionnés sur le sujet, ont précisé que l'ONDRP n'était pas supprimé mais transféré à l'INSEE. Les contours de ce transfert restent flous et c'est la raison pour laquelle elle souhaiterait qu'il lui indique la manière dont seront organisées les conditions de poursuite de ces missions dont l'actualité démontre chaque jour l'impérieuse nécessité.

Texte de la réponse

La disparition de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) est liée à celle de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ). Deux éléments ont motivé la décision de dissolution de l'INHESJ : une volonté de rationalisation du nombre des petites structures au sein des services du Premier ministre et un domaine d'activité qui ne relève pas de compétences propres du Premier ministre. A ces éléments s'est ajoutée la préoccupation de redéployer des emplois vers des fonctions prioritaires assurées par le Premier ministre. Dans le cas particulier de l'ONDRP, le Premier ministre a décidé que ses agents seraient transférés avec leur emploi et les crédits correspondant à leur rémunération. Diverses voies de reclassement professionnel ont été explorées avec l'INSEE, le ministère de la justice et le ministère de l'intérieur. Ainsi, tous les agents de l'ONDRP qui ont souhaité poursuivre leur carrière au sein de l'administration ont été reclassés au sein du ministère de l'intérieur, soit au sein du service statistique ministériel, soit au sein de directions de la police nationale. S'agissant de la pérennisation des missions exercées par l'ONDRP, il peut être rappelé que l'élément central du travail accompli est l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS), dite de victimation. Conduite par l'INSEE depuis 2007, avec l'ONDRP et le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) comme co-maîtres d'ouvrage, elle permet d'interroger 25 000 ménages annuellement. Son coût est de 4 millions d'euros supporté principalement par l'INSEE, avec une contribution de l'INHESJ de 1,17 million d'euros et des contributions moindres de la gendarmerie nationale et de la police nationale. Afin de conforter cet élément central de la connaissance de la délinquance, le Premier ministre a transféré au ministère de l'intérieur les crédits qui correspondaient à la contribution de l'INHESJ au coût de l'enquête. Cette mesure pérenne est effective depuis le 1er janvier 2021. Pour sa part, le SSMSI exploite l'enquête CVS depuis 2015 et publie annuellement deux rapports distincts. Composante du service statistique public au sens de la loi n° 51-

711 du 7 juin 1951 modifiée, le SSMSI est placé sous l'autorité scientifique du président de l'Autorité de la statistique publique. À ce titre, il est scientifiquement indépendant du ministère de l'intérieur et assujéti aux normes européennes de qualité scientifique. Depuis 2019, le service conduit des travaux de refonte de l'enquête. L'aboutissement de cette refonte devrait intervenir en 2022. Son objectif est de répondre au double besoin de disposer de données annuelles, mais aussi de statistiques départementales pour assurer un diagnostic territorial. Un groupe de travail composé du SSMSI et d'experts d'enquêtes de l'INSEE a conçu un nouveau protocole d'enquête fondé sur une première étape d'enquête « filtre », portant sur 200 000 personnes et recensant les « victimations », ainsi que les dépôts de plainte et traitant notamment les sujets de sentiment d'insécurité et de satisfaction envers les services de police et de gendarmerie et justice ; une seconde étape consisterait en des enquêtes thématiques plus complètes « sur-échantillonnant » les victimes. Ainsi renouvelée, l'enquête CVS demeurera à la disposition de l'ensemble de la communauté scientifique. La disparition de l'ONDRP n'aura donc aucun effet, ni sur sa pérennité, ni sur son exploitation.

Données clés

Auteur : [Mme Émilie Bonnivard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23988

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : [Premier ministre](#)

Ministère attributaire : [Premier ministre](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 octobre 2019](#), page 9506

Réponse publiée au JO le : [29 juin 2021](#), page 5177